

III.3.4.1. Surfaces agricoles et plantations

Les cultures céréalières et les espaces plantés dédiés à la sylviculture ont été cartographiés. Ces parcelles se caractérisent par des terrains où la terre est cultivée (COR. 82.1), où lorsque la végétation est présente, elle est dominée par des variétés ou des essences constituant des milieux monospécifiques (COR. 83.3). Ces milieux abritent une diversité biologique faible. Aucun enjeu naturaliste relatif à ces habitats n'est à préciser.



Parcelle de culture céréalière (COR. 82.1)

Peupleraie (COR. 83.3)

III.3.4.2. Milieux anthropisés

Il s'agit des espaces urbanisés, aménagés et artificialisés. Ils apparaissent sur la carte comme villes, villages, jardins et zones commerciales (COR. 86). Les espaces urbanisés relativement denses que représentent les communes de Rostrenen et Plouguernevel se trouvent au sud de l'actuelle route nationale 164. Ces espaces possèdent très peu voire aucun intérêt faunistique et floristique.

III.3.4.3. Autres habitats

Il s'agit de terrains naturels aménagés ou détruits comme par exemple les bassins d'orage routier (COR. 89.1) situés à proximité de l'actuelle RN 164. Les espaces verts routiers, zones de friches (terrain abandonné), et les zones rudéralisées (friche basse avec des espèces végétales nitrophiles) sont également cartographiés. Composés de milieux artificialisés et secondaires, ces habitats peuvent ponctuellement abriter des espèces faunistiques ou floristiques en transit, pionnières ou en position atypique. Ces milieux ne possèdent pas d'enjeu de conservation particulier du fait de leur caractère artificiel.

Les habitats humides constituent un enjeu fort. Les haies, boisements de feuillus, prairies et ronces présentent un intérêt moyen.

III.3.5. Inventaire floristique et faunistique

III.3.5.1. Flore

L'inventaire floristique réalisé en 2012 a permis de dresser une liste de l'ensemble des taxons des végétaux vasculaires qui s'élève à 150 espèces (cf. Annexe milieu naturel – Liste des espèces végétales inventoriées). Au cours des différentes prospections trois plantes vasculaires possédant un statut de protection ou de conservation ont été observées (cf. tableau ci-dessous). Trois autres espèces patrimoniales sont notées dans la zone d'étude mais non observées en 2012. La carte page suivante illustre la localisation des espèces patrimoniales dans la zone d'étude.

Statuts des espèces végétales patrimoniales présentes sur le site

| Nom scientifique | Directive Habitat ⁽¹⁾ | Protection nationale ⁽²⁾ | Liste rouge massif armoricain ⁽³⁾ | ZNIEFF Bretagne ⁽⁴⁾ |
|--------------------------------|----------------------------------|-------------------------------------|--|--------------------------------|
| <i>Drosera intermedia</i> | - | X | X | X |
| <i>Luronium natans</i> | Annexe II | X | - | X |
| <i>Pinguicula lusitanica</i> | - | - | X | X |
| <i>Pilularia globulifera</i> * | - | X | X | X |
| <i>Littorella uniflora</i> * | - | X | - | X |
| <i>Trichomanes speciosum</i> * | Annexe II | X | X | X |

1 : Directive Habitat Faune Flore : Directive Européenne 92/43 du 21 mai 1992. Journal Officiel de la République Française du 22 juillet.

2 : Protection nationale : Arrêté du 20 janvier 1982 relatif à la liste des espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire national. Journal Officiel de la République Française du 13 mai 1982.

3 : Liste rouge du massif armoricain (LRMA) : liste rouge des espèces végétales menacées dans le massif armoricain (Magnanon, 1993).

4 : ZNIEFF : Liste des espèces déterminantes pour la désignation des ZNIEFF : flore vasculaire (Validée par le CSRPN de Bretagne le 20 janvier 2004).

* Pustoc'h, comm. pers.

• Espèces de flore patrimoniale

Parmi les espèces présentant des statuts de protection ou de conservation, la Drosera intermédiaire *Drosera intermedia* a été notée sur le terrain de motocross de Rostrenen et l'hippodrome de Quenroper. Cette espèce protégée au niveau national, listée sur la liste rouge du massif Armoricain et déterminante ZNIEFF en Bretagne est assez localisée et surtout présente dans le sud-ouest du département et reste assez rare dans la partie nord des Côtes d'Armor. Il s'agit d'une espèce pionnière caractéristique des milieux tourbeux qui forme des colonies sur les sols dénudés temporairement inondés et sur la tourbe humide et nue. Elle trouve sur le présent site un biotope correspondant à ses exigences écologiques lui permettant de se développer.

Le Fluteau nageant *Luronium natans* a été localisé dans plusieurs mares de la zone d'étude à proximité du lieu-dit Le Couar. Il s'agit d'une espèce notée en Annexe II de la Directive Habitat Faune Flore et comme LC (Least Concern : préoccupation mineure) sur la Liste rouge de la Flore vasculaire de France métropolitaine (2012). Elle est également protégée au niveau national et est inscrite sur la liste des espèces déterminantes ZNIEFF en Bretagne. Cette plante aquatique des eaux acides qui se trouve principalement dans les étangs et les mares est assez répandue en Côte d'Armor mais toujours assez loin du littoral.



Drosera intermedia et *Luronium natans*

La Grassette du Portugal *Pinguicula lusitanica* a également été vue dans les dépressions humides du terrain de motocross ou elle colonise le même type de surfaces dénudées que la Drosera. Bien qu'étant associée à des milieux fragiles, elle reste encore assez répandue en particulier dans le centre Bretagne. La Littorelle *Littorella uniflora* a aussi été notée sur le terrain de motocross (Pustoc'h, comm. pers.). Cette espèce aquatique liée aux eaux acides est protégée en France et figure sur la liste des espèces déterminantes de ZNIEFF en Bretagne.

La Pilulaire *Pilularia globulifera* a été observée dans une mare située sur l'hippodrome de Quenropers (Pustoc'h, comm. pers.). Cette plante, assez rare en Côtes d'Armor, est une espèce pionnière sur les sols acides dénudés (Phillipon D. et al., 2007). Elle bénéficie d'une protection nationale et est inscrite sur la Liste rouge du massif Armoricaïn et la liste des espèces déterminantes de ZNIEFF en Bretagne.

Enfin, le Trichomanès remarquable *Trichomanes speciosum* est présent dans la zone d'étude au lieu-dit Coatrennec (Pustoc'h, comm. pers.). L'espèce se situe dans un vieux puits où elle trouve les conditions écologiques essentielles à son développement. Le Trichomanès, considéré comme rare en Côtes d'Armor, est protégé au niveau national et figure sur la Liste rouge du massif Armoricaïn ainsi qu'à l'annexe II de la Directive Habitats.

- *Autres espèces floristiques*

Parmi les espèces sans statut particulier, certaines espèces peuvent présenter un intérêt local comme l'Orchis bouffon *Anacamptis morio*, orchidée assez commune dans la zone littorale des Côtes d'Armor mais beaucoup plus disséminée dans l'intérieur du département (Phillipon, *op. cit.*). On peut aussi souligner la présence de l'Ajonc de Le Gall *Ulex gallii* qui est considéré comme espèce vulnérable dans les côtes d'Armor. La Bruyère ciliée *Erica ciliaris* quant à elle est une espèce caractéristique des landes mésophiles assez répandue dans le sud-ouest du département mais qui est en régression dans l'est où les milieux favorables se sont raréfiés. Notons aussi la présence de la Cicendie filiforme *Cicendia filiformis*, plante assez discrète et éphémère plus commune dans l'intérieur du département qu'à proximité du littoral qui est une espèce acidiphile inféodée aux sols dénudés et temporairement gorgés d'eau et de l'Osmonde royale *Osmunda regalis*, fougère qui est assez bien représentée dans les zones humides de l'ouest du département.

En outre, deux stations de Sphaignes *Sphagnum sp.* ont été localisées dans la zone d'étude. Les Sphaignes font partie du cortège typique des zones humides. La présence d'une espèce traduit généralement un ensemble de paramètres écologiques spécifiques (support physique, pH de l'eau, topographie etc.). Les Sphaignes présentent ici un intérêt patrimonial pour la zone d'étude et plus largement pour la région. Ainsi dans le Finistère toutes les espèces de Sphaignes sont protégées au niveau départemental.



Anacamptis morio et *Sphagnum sp.*



Osmunda regalis, *Cicendia filiformis* et *Ulex gallii*

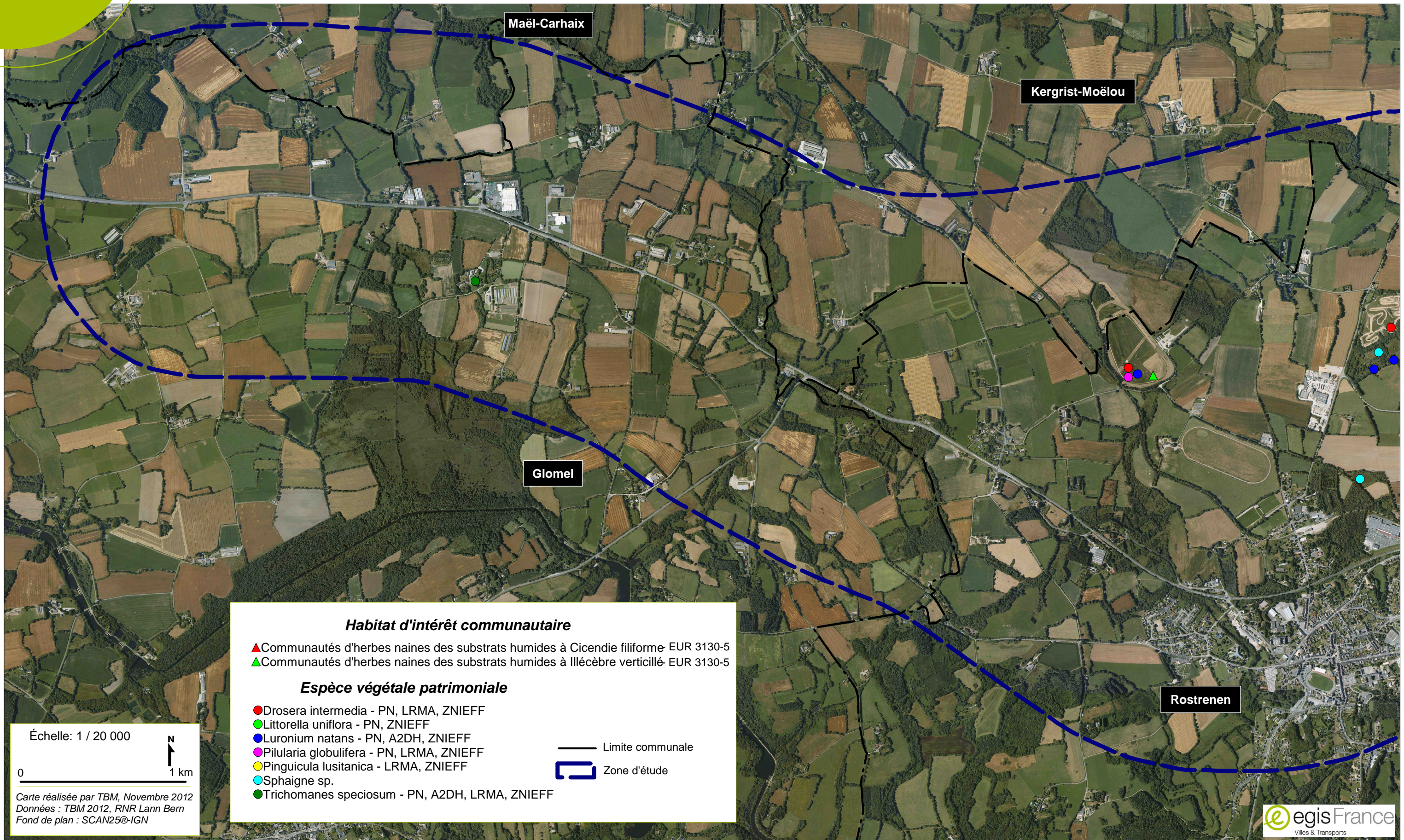
III.3.5.2. Les espèces invasives et introduites

Les inventaires ont permis de recenser une espèce végétale invasive au regard de la liste des plantes vasculaires invasives de Bretagne établie par le Conservatoire botanique national de Brest (CBNB) et approuvée par le Conseil régional scientifique et de protection de la nature (CRSPN). Il s'agit de la vergerette du Canada *Conyza (Erigeron) canadensis*, indiquée comme espèce à surveiller car montrant une tendance à développer un caractère envahissant, mais uniquement en milieu fortement anthropisé, et dont l'invasivité en milieu naturel est connue ailleurs dans le monde.

Par ailleurs, quatre espèces introduites ont également été recensées au sein de la zone d'étude :

- chèvrefeuille *Lonicera nitida* ;
- pin maritime *Pinus pinaster* ;
- épicéa *Picea abies* ;
- maceron *Smyrniolum olusatrum*.

Localisation des habitats d'intérêt communautaire et des espèces végétales patrimoniales 1/2



Habitat d'intérêt communautaire

- ▲ Communautés d'herbes naines des substrats humides à Cicendie filiforme - EUR 3130-5
- ▲ Communautés d'herbes naines des substrats humides à Illécèbre verticillé - EUR 3130-5

Espèce végétale patrimoniale

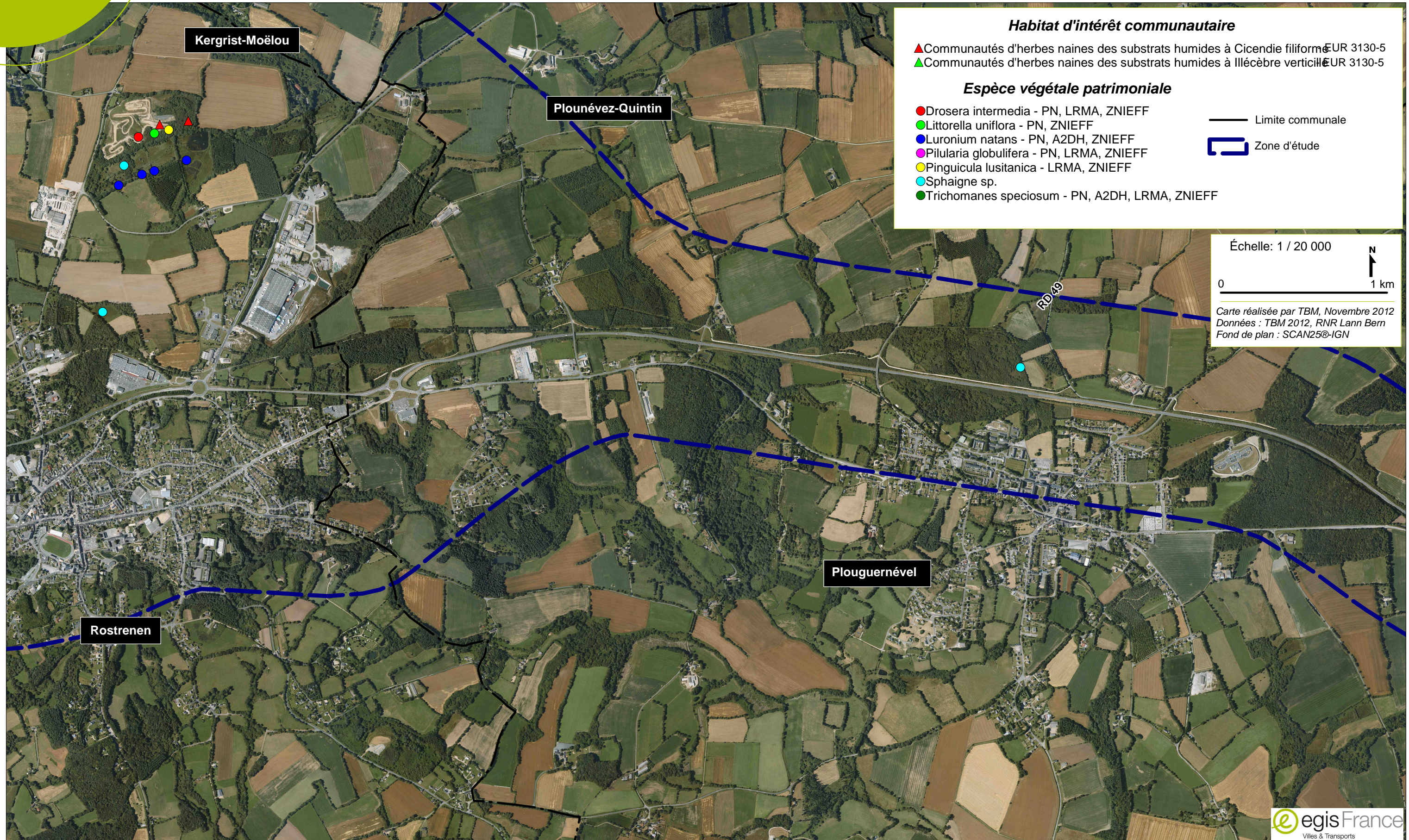
- Drosera intermedia - PN, LRMA, ZNIEFF
- Littorella uniflora - PN, ZNIEFF
- Luronium natans - PN, A2DH, ZNIEFF
- Pilularia globulifera - PN, LRMA, ZNIEFF
- Pinguicula lusitanica - LRMA, ZNIEFF
- Sphaigne sp.
- Trichomanes speciosum - PN, A2DH, LRMA, ZNIEFF

— Limite communale
- - - Zone d'étude

Échelle: 1 / 20 000
0 1 km

Carte réalisée par TBM, Novembre 2012
Données : TBM 2012, RNR Lann Bern
Fond de plan : SCAN25@-IGN

Localisation des habitats d'intérêt communautaire et des espèces végétales patrimoniales 2/2



Habitat d'intérêt communautaire

- ▲ Communautés d'herbes naines des substrats humides à Cicendie filiforme - EUR 3130-5
- ▲ Communautés d'herbes naines des substrats humides à Ilécèbre verticillé - EUR 3130-5

Espèce végétale patrimoniale

- Drosera intermedia - PN, LRMA, ZNIEFF
- Littorella uniflora - PN, ZNIEFF
- Luronium natans - PN, A2DH, ZNIEFF
- Pilularia globulifera - PN, LRMA, ZNIEFF
- Pinguicula lusitanica - LRMA, ZNIEFF
- Sphaigne sp.
- Trichomanes speciosum - PN, A2DH, LRMA, ZNIEFF

- Limite communale
- ▭ Zone d'étude

Échelle: 1 / 20 000

0 1 km

Carte réalisée par TBM, Novembre 2012
Données : TBM 2012, RNR Lann Bern
Fond de plan : SCAN25@-IGN